

**HDT - 3 jours à Sainte-Anne(75) et Esquirol(94) – 3 kg en moins et stigmates
« femme délirante », « femme suicidaire » pour une requête en divorce.**

TEMOIGNAGE DE MME M. B.

Du 9 au 12 juillet 2005 : HDT par surprise à la demande de mon époux.

Choquée, humiliée, écorchée j'ai dissimulé la douleur, j'ai peu parlé de ce qui s'est réellement passé.

Le lendemain mon mari préparait avec son avocat sa requête en divorce.

Ce n'est que le 5 décembre 2005 par courrier recommandé avec AR du Tribunal, que j'ai appris qu'il avait déposé sa requête en divorce. « Objet : demande de Monsieur le 13 Juillet 2005 ». Parmi les pièces de son dossier : la facture du forfait journalier de l'hôpital Esquirol pour mon internement.

Vendredi 16 Décembre 2005

Je ferme les yeux deux, trois heures par nuit depuis le 5 Décembre.

Lui est resté dans le lit, et sa présence physique après ce qu'il a fait devrait m'être insupportable, mais je la tolère pour mes enfants

Je le trouve indécent dans ces circonstances, où il aimait physiquement une femme qu'il assigne aujourd'hui en divorce en la menaçant de lui retirer ce qu'elle a de plus de cher : ses enfants auxquels je me suis toujours destinée.

Les S.S qui diffusaient dans les hauts-parleurs : « Schön ist das leben » (« la vie est belle »), ils savaient très bien que la séparation affaiblissait les détenus, et diminuait la chair.

Pour quelles raisons dort-il avec moi, et pose t-il ses yeux sur moi lorsque je prends ma douche, j'y vois là une attitude d'homme paradoxal et ambigu. Notre fille lui a mentionné son ambiguïté aujourd'hui et il s'est mis en colère. Excusez-moi ces précisions que j'aurais eu la pudeur de ne pas mentionner, si elle n'avaient pas une valeur d'humiliation comme je ne l'ai jamais subie. Pour les enfants, je conçois que c'est peut-être mieux ainsi, mais s'ils avaient été prévenus d'une séparation peut-être cela aurait-il évité qu'ils vivent « cet état de choc », que je me suis empressée le jour même d'enrayer. La date de « l'objet de la demande de Monsieur » étant précisée du 13 Juillet, j'ai vraiment l'impression d'avoir été manipulée physiquement durant tous ces moments d'intimité conjugale et j'y vois là de la perversité de sa part. Comment peut-on faire l'amour à une femme que l'on assigne en justice sans l'en avoir prévenue, le lendemain après l'avoir faite enfermer, une femme à qui on veut enlever ses enfants ? Comment est-ce possible à un homme d'être aussi lâche ? Sans doute ces choses là ne s'expliquent pas, et sans doute ça ne sert à rien de les expliquer.

*Impression d'un texte continuant à s'écrire au-delà du point où,, il devait perdre, en principe, toute sa raison d'être. **Il n'a plus sa raison d'être.***

Comment « éliminer » de sa vie une femme que l'on n'aime plus ? Comment « éliminer » sa femme ?

Me tuer n'était pas la solution idéale, s'il voulait maintenir sa vie en société. Sa demande d'internement psychiatrique a abouti à un échec : seulement 3 jours. Heureusement que ma fille a eu le réflexe d'alerter une amie. Le médecin-psychiatre atteste de l'absence de toute pathologie mentale ou suicidaire. Monsieur se rend le lendemain chez son avocat où il fait cette demande de divorce avec « l'objet de la demande de Monsieur »...

Certaines histoires sont récurrentes, comme des cercles qui se prennent les uns dans les autres, et qui reviennent, comme une fin très propre. Il avait « décalqué » les phrases exténuées, celles qu'il ne faut pas dire, celles qui ont tout le sens de quelque chose d'inhumain.

Le 9 Juillet 2005

Notre fils est parti le 8 Juillet avec un centre de vacances « sports nautiques » que nous connaissons bien depuis qu'il est âgé de cinq ans. Nous l'avons accompagné tous les deux Gare Montparnasse pour le départ, et il semblait très heureux à l'idée de ce séjour. Comme à l'habitude, j'ai parlé longtemps avec l'éducateur, afin que l'intégration se fasse au mieux, pour L. et pour les autres enfants et éducateurs. Monsieur m'avait raccompagnée à l'appartement, avant de retourner à son bureau, et je lui avais fait part dans la voiture d'un courrier concernant la succession de mon père qui m'avait contrariée, puisqu'il s'agissait d'une proposition de vente sous-estimée. Sur ses indications, j'avais rappelé le notaire, refusant la transaction et réclamant impérativement des expertises des biens immobiliers dans les plus brefs délais.

Ce samedi 9 Juillet, L parti aux Sables d'Olonne la veille, nous étions un peu déstabilisés par le vide qui se créait en son absence. Peut-être l'évolution qu'il avait eu en cette fin d'année scolaire était-t-elle tellement impressionnante qu'il nous captivait tous les trois, et s'était rendu en quelque sorte indispensable... Toujours est-il que ce samedi termina mal.

Notre fille avait émis l'envie d'aller au cinéma avec nous et elle l'avait évoqué à plusieurs reprises durant la journée. Après le repas, vers 21 heures, elle a rappelé à son père l'horaire de la séance. C'est là qu'un point d'inflexion a donné à son père l'opportunité de marquer son opposition quant au fait d'aller au cinéma, parce qu'il n'en avait pas envie et que c'est lui qui décidait. E s'est énervée, et mon époux s'est mis en colère après notre fille et moi-même. Il m'a semblé que l'absence de L donnait place à une forme de violence, qui n'est jamais présente quand il est là. Et cette histoire de cinéma n'était qu'un prétexte.

J'ai pris peur de ses gestes menaçants et de ses insultes. Notre fille était très énervée, et elle m'a demandé d'appeler la police. Je l'ai fait. Pendant le passage de la Police de secteur, mon époux a passé un appel téléphonique.

Plus tard, dans la soirée, s'est présentée à notre domicile une personne que je ne connaissais pas et qui sentait l'alcool. C'est mon époux qui a ouvert la porte, et c'est lui qui m'a proposé de descendre pour qu'on parle tous les trois. Etonnée, mais ouverte au dialogue, je n'ai rien soupçonné

Au pied de l'immeuble, cette personne nous a demandé de suivre sa moto, en voiture.

Le « guet-apens » commence là...Mon époux suit le dénommé F. (psychiatre) qui maîtrise difficilement la conduite de sa moto. Ma fille qui a vu ce dernier juste les 30 secondes durant lesquelles il est monté à l'appartement m'appelle durant le trajet sur mon téléphone portable en me demandant : « C'est qui ce type qui est venu ? Il sentait l'alcool, et on aurait dit un clochard ». Je tente de la rassurer au mieux puisque je ne me doutais alors pas une seconde de l'endroit où me conduisait ce Mr. Ferracci sur sa moto et Monsieur au volant de sa Mégane Scénic. J'ai dit à notre fille : « Nous allons revenir sans tarder. C'est juste un entretien pour que ton père s'explique. » C'est en arrivant à Sainte-Anne que je me suis aperçue du piège tendu par mon mari. Le mécanisme kafkaïen commençait là. Alors qu'une dizaine d'infirmiers m'encerclaient, m'interdisant de bouger, en me menaçant, une piqûre m'a été administrée aussi tôt

A la réception du dossier médical, j'ai découvert le certificat établi par le Dr. qui a permis mon HDT :

« Je soussigné déclare et justifie avoir examiné ce jour à 0h 20 madame ...née....le... à Paris, de nationalité française, demeurant au

Cette patiente présente une déviation idéaliste avec flou de la pensée, vague à l'âme, idée de persécution et de préjudice à l'encontre de son époux. Elle refuse les soins et ne peut donner son consentement éclairé pour ceux nécessaires à son HDT.

En conséquence, elle doit être hospitalisée à la demande d'un tiers urgent au regard de la loi du 27-6-1990 et des modalités de l'article L3212- du CSP F. »

Signature illisible, absence de tampon médical indispensable pour valider tout certificat médical... etc.

A Sainte-Anne, un second certificat médical a été établi :

« Je soussigné, Docteur P. L., Médecin du Centre Psychiatrique d'Orientation et d'Accueil, 1 rue Cabanis à Paris 14 ème, Certifie avoir examiné ce jour M ...née....leà....

Demeurant....

Episode d'agitation au domicile avec idées de préjudice et de persécution. Fétichiste, anxieuse et prolix, vaste sentiment d'incompréhension et d'injustice, opposition, projectivité, conflits familiaux anciens et complexes, le ressentiment se cristallisant actuellement sur l'époux. Banalisation des troubles et ambivalence à l'égard des soins. Cet état impose une hospitalisation selon les termes de l'article L 3212-1 du CSP.

Signature : L. »

Signes ou demandes motivant la consultation (2 réponses maximum)

« Idées délirantes »

Diagnostic I (2 réponses maximum)

aucune case cochée

Motif Consultation environnemental (2 réponses maximum)

« Conflit conjugal »

Trouble de la personnalité détaillée (1 réponse)

Aucune case cochée

APPEL (évaluation de la situation et justification de la VAD.

Symptômes du patient) : **FEMME DELIRANTE.**

Diagnostique à priori du régulateur : **Bouffée délirante aigüe**

Les dires du mari à Sainte-Anne :

L'urgence : Elle appelle la police. Conflit. Se sent agressée. Situation évoluant depuis des années.

Epouse anorexique récemment.

Arrête de travailler - Vit enfermée - Se dit écrivain mais ne produit rien

-Vellétés suicidaires – menaces.

Évocation de divorce (avocat).

A quitté le domicile en 2000 pendant quelques mois.

Contrairement à ce qui est écrit dans le dossier médical de Sainte-Anne je n'ai jamais « accepté de rester » là-bas, puisque le choix ne m'a jamais été donné. J'étais tenue par deux infirmiers qui m'ont enlevés mes chaussures et m'ont fait endosser le tablier médical, après m'avoir retiré de force sous menace toutes mes affaires sous les yeux de Monsieur qui était libre de rentrer chez lui et qui s'est empressé d'appeler son ami Mr A pour l'inviter à dîner le lendemain soir avec « côte de bœuf » à l'appui et glaces Berthillon achetées par sa femme en dessert.

Le dimanche 10 Juillet 2005 :

Ma fille a eu le réflexe d'alerter une amie et d'appeler au secours :

« Tu n'es pas prête de revoir maman, elle est à l'hôpital Sainte-Anne depuis la nuit dernière où papa l'a faite interner. »

Mon amie a appelé immédiatement à Sainte-Anne, afin de mettre un terme à cet engrenage dont elle avait connaissance par la presse et les articles du journal Le Monde.

Je l'avais rencontré quelques jours auparavant et elle m'avait trouvée en pleine forme comme d'habitude.

Suite à un appel téléphonique où j'ai supplié Monsieur de m'apporter des affaires afin que je puisse me laver, changer de vêtements, de « sous-vêtements » et avoir la batterie de portable pour que je puisse appeler. Sa réponse : « cette fois c'est moi qui décide, et c'est quand moi je veux...ça peut attendre ».

Selon ma fille, ce soir Monsieur fêtait la « disparition de sa femme » sous les yeux de sa fille qui a été témoin de tout ce qui s'est passé le soir auparavant, chez son amie. Une soirée arrosée au champagne à l'apéritif.

- Vue par le Dr M. : ne trouve pas d'éléments pour faire un certificat.

-

Le Dr M. demande à Monsieur de « me laisser rentrer à la maison » et celui-ci demeure très insistant : « cette fois ci. Non...Elle ne m'échappera pas »...Je me rappelle cette réflexion du Dr M. qui m'a dit : « au moins, ici, vous serez en sécurité ».

- gardée en CS prolongé pour réévaluation.
- refuse de rester, très opposante.
- dit que les problèmes viennent de son mari, qu'il aurait des excès de violence verbale, serait très irritable,

Le lundi 11 Juillet 2005

Au matin, après les injections de drogues effectuées sous la force et la menace par les infirmiers, je commençais à perdre ma vitalité habituelle mais je maintenais l'espoir à l'identique de celui d'un prisonnier qui va être libéré.

Dans ces circonstances dramatiques, l'appel de mon amie, et de deux médecins que je contacté, mais aussi Kafka, Semprun, Camus m'ont beaucoup aidée pour tenir.

14 H 45. Départ en ambulance vers l'hôpital Esquirol à Saint-Maurice (94)

Après 38 H ½ passées à Sainte-Anne, je suis emmenée par deux ambulanciers. Je n'ai aucune affaire pour me changer. On m'a remis mes chaussures au moment où les ambulanciers arrivaient pour me chercher. J'avais perdu plus de 2 kilos et j'étais physiquement épuisée mais je me disais que le cauchemar allait se terminer.

Monsieur a reçu un ami à dîner à la maison la veille au soir : Mr. A, avec rires à l'appui et l'avant-veille, il était allé dîner chez J. et O. quai de Jemmapes. Lorsque je téléphonais pour qu'il m'amène des affaires et ma batterie de portable, Monsieur m'a répondu : « maintenant, c'est moi qui décide. Je te les amène quand je veux. Tu n'as besoin de rien. »

A l'hôpital Esquirol, ambiance Kafka : les personnes qui sont internées à l'étage où je suis sont la plupart atteintes de démence et de troubles qui approchent la folie.

A 17H - un entretien avec le Dr J.

Après l'entretien, je me rappelle avoir repris confiance. J'ai senti qu'il allait me « faire sortir » le lendemain, ayant décelé « l'internement abusif » dont le mari était à l'origine.

J'ai décidé de m'opposer à l'administration des médicaments et j'ai signé une feuille de décharge à l'infirmier. A Sainte-Anne, les infirmiers se mettaient à 3 afin de faire avaler des traitements psychiatriques de force.

Le mardi 12 Juillet 2005

Lors d'un entretien très court, le Dr J. me transmet qu'il décide de ma sortie immédiate, que mon mari est arrivé au 1^{er} étage et qu'il va le recevoir seul dans un premier temps.

Lorsque le psychiatre me fait entrer dans le bureau après avoir vu seul Monsieur, j'ai face à moi un homme rouge de colère une valise pleine de mes vêtements à côté de lui.

Le 13 Juillet 2005

Le lendemain même, le 13 Juillet 2005, Monsieur se rend chez son avocat et il formule : l'OBJET DE SA DEMANDE DE DIVORCE dans laquelle il trouve moyen d'écrire :

« Mme étant particulièrement instable psychologiquement, la garde du fils mineur sera fixée au domicile de son père. »

*Je n'ai eu connaissance de cette demande de divorce que le **5 décembre 2005** à la réception du courrier RAR que je suis allée retirer à la Poste. Suite à cet internement abusif, Monsieur avait toute l'attitude d'un homme qui semblait être amoureux de sa femme. Je lui avais pardonné 3 jours après la sortie d'Esquirol, je suis « retombée dans ses bras ».*

15 Juin 2006 :

Dans les conclusions déposées auprès de la Cour d'Appel de Paris dans le cadre du divorce, par l'avocat de Monsieur, les termes de HDT (hospitalisation à la demande d'un tiers) sont volontairement transformé en HO (Hospitalisation d'office) afin de dissimuler l'internement abusif :

« Si Monsieur a été contraint de mettre en œuvre une procédure d'hospitalisation d'office de son épouse, c'est que cette procédure constituait l'unique moyen de préserver tant cette dernière que les enfants. »

P.S : professionnel renommé sur la place parisienne, Monsieur a déclaré à la justice ne gagner que 1.000 euros par mois...

Après ces 60 heures d'internement, j'avais une perte de poids de 3 kilos, et avec humour, je disais souvent à mes amis les plus proches : « comme régime amaigrissant, il n'y avait pas mieux qu'un séjour à Sainte-Anne ! »